



# CLUB DES AMIS DU VILLAGE

---

## RAPPORT D'ACTIVITES SUR LA TRAITE DES ENFANTS : PROGRAMME PROTECTION DE L'ENFANCE

Période : Janvier à juin 2008

Lieu : 10 villages de la Préfecture de Tchaoudjo

Organisation responsable de l'activité : Club des Amis du Village (CAV)

Sokodé, Juillet 2008

---

**« UNE ORGANISATION DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE »**

BP. 772 SOKODE TEL. (228) 445 14 22. / 911 25 02 - SIEGE SOCIAL : 12, Rue 3.018, SOKODE – TOGO

E-mail : clubduvillage@yahoo.fr. Site web : www.cavtogo.venez.fr

Compte BTICI – 2008380010115

## **I. INTRODUCTION : RESUME DE L'ACTIVITE**

CAV est une Organisation de Promotion de la Femme et de protection de l'Enfance. Sa MISSION, est d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie sociale, économique, sanitaire et culturelle des communautés à la base avec un accent particulier pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfance.

En effet, l'idée de parrainage des enfants déshérités et / ou orphelins, vulnérables et victimes de la traite est née de notre programme de protection de l'enfance dont la promotion de l'éducation de la jeune fille, la lutte contre la traite des enfants en général et celle des petites filles en particulier à des fins d'exploitation plus accentués dans les Préfectures de Tchaoudjo et de Tchamba.

La situation économique précaire des familles en milieu rural au Togo et en particulier dans les deux Préfectures a entraîné un certain nombre de difficultés :

- La non - scolarisation des jeunes filles en faveur des jeunes garçons ;
- La déscolarisation des enfants en général et des filles en particulier : les jeunes filles sont souvent extirpées de l'école afin d'être envoyée hors de leur pays ou dans la capitale pour supposer aller préparer leur futur mariage ;
- La traite et le travail des enfants hors de nos frontières nationales. Ces enfants, pour ceux qui ont pu être réintégrer leur famille sont toujours vulnérables au trafic en raison de la misère qui sévit les familles.

Dans le cadre de son programme de protection de l'Enfance, CAV a négocié en août 2007, avec la Diaspora togolaise en Europe et en Amérique du Nord pour le parrainage d'une cinquantaine de d'autres enfants orphelins et / ou déshérités, vulnérables et victimes de la traite.

Deux filles orphelines ont eu des parrains pour l'année scolaires 2007-2008. Ce qui fait au total 17 enfants parrainés par CAV à ce jour. Les recherches continuent en vue de trouver des partenaires pour d'autres enfants sur la liste d'attente. Le présent document est le rapport d'activités du volet Protection de l'Enfance, menées par CAV de janvier à Juin 2008.

## **II. LES TEMPS FORTS DE L'ACTIVITE**

Depuis le début de son programme de parrainage des enfants, plusieurs enfants orphelins et / ou déshérités, vulnérables et victimes de traite et leurs familles ont bénéficié de ce programme.

De janvier 2008 à ce jour, les mêmes actions traditionnelles de ce programme dès 2003, date de son lancement, ont été menées en faveur des enfants et de leurs familles. Il s'agit de :

- Paiement des frais de scolarité ;
- Paiement des fournitures scolaires ;
- Dotation de matériels de travail (tables, chaises, lampes et tableaux noirs) aux enfants parrainés ;
- Suivi sanitaire des enfants parrainés malades ;
- Suivi scolaire des enfants parrainés ;
- Sensibilisation préventive de la traite des enfants.

Une activité s'est ajoutée, celle d'appui à la confection des jugements supplétifs pour des enfants parrainés qui n'en disposent pas.

Rappelons que toutes les activités menées dans ce volet sont financées par les fonds de parrainage, chaque enfant coûtant environ 75.000 F CFA par an.

### **2.1. Paiement des frais de scolarité et des fournitures scolaires :**

Les frais de scolarité (écolage) et des fournitures étant payés chaque début d'année scolaire dont en septembre 2007 pour 16 enfants, CAV n'a eu à le faire que pour un seul enfant dont les fonds sont arrivés tardivement en janvier 2008.

### **2.2. Dotation de matériels de travail**

Des tables, chaises, lampes et tableaux noirs ont été confectionnés pour les enfants parrainés. Les deux derniers enfants qui viennent d'avoir des parrains en ont bénéficié depuis janvier 2008.

### **2.3. Suivi sanitaire des enfants parrainés malades :**

Depuis décembre 2008, nous avons eu à payer cinq (5) ordonnances pour trois (3) enfants qui ont été malades dont une fille très gravement. En tout, 45.000 F CFA ont été dépensées pour la prise en charge sanitaire des enfants.

### **2.4. Suivi scolaire des enfants parrainés :**

La chargée de la promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance du CAV a eu à faire six VAD (Visites à Domicile) depuis janvier 2008, auprès des parents d'enfants parrainés et suivis dans les écoles où sont inscrits les enfants.

### **2.5. Sensibilisation préventive de la traite des enfants :**

Les VAD et les suivis dans les écoles sont des occasions pour :

- donner des conseils aux parents sur l'éducation et l'encadrement des enfants ;
- discuter sur les succès et les difficultés rencontrées par les enfants à la maison et à l'école ;
- discuter sur le partage équitable des tâches entre les jeunes garçons et les jeunes filles ;
- donner des conseils en vue d'améliorer l'encadrement des enfants par les parents.

- Suivre la gestion des fonds octroyés par CAV aux parents pour l'enfant.

## **2.6. Confection des jugements supplétifs d'actes de naissances aux enfants :**

En collaboration avec le Service de l'état civil, nous avons appuyé des enfants à disposer des jugements supplétifs d'actes de naissances pour quatre (4) enfants dont deux (2) fillettes n'ayant pas eu la chance de se faire déclarer à leur naissance. Il s'agit de trois (3) anciens filleuls et l'un des deux (2) enfants qui viennent de bénéficier des parrains pour l'année scolaire 2007-2008.

### **III. LES DIFFICULTES RENCONTREES**

La seule difficulté est celle d'insuffisance de moyens financiers en vue d'abord de prendre en charge plusieurs enfants mais également d'intensifier les sensibilisations de masse.

### **IV. LES LEÇONS TIREES**

La traite des enfants n'a qu'une cause essentielle : la pauvreté des parents. Le parrainage a été donc la solution au niveau du CAV pour lever ce défi. Mais il y a beaucoup à faire en raison de la longue liste d'enfants en attente d'être parrainés par CAV.

### **V. LES RECOMMANDATIONS**

En vue de renforcer les activités de parrainage et les autres activités de lutte contre la traite des enfants, notamment les sensibilisations préventives, il serait intéressant de renforcer la recherche des partenaires pour les enfants sur la liste d'attente.

### **VI. CONCLUSION : APPRECIATION GLOBALE DE L'ACTIVITE**

L'appui au parrainage des enfants est un succès parmi les différents programmes d'intervention du CAV. Les enfants parrainés et leurs familles se réjouissent de cet appui financier à travers le parrainage sans lequel au moins 50% des enfants parrainés seraient admis à l'exode.

Fait à Sokodé, le 17 juillet 2008

Le Coordinateur Exécutif et Responsable du  
Suivi-Evaluation,

**GBELE-GUEWE Djobo Ousmane**